

(SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

S'est abstenu:

de Roche (LA, ACG/MLB). *Total: 1.*

Rapport d'activité et de gestion des Etablissements de Bellechasse

Rapporteur: **Dominique Corminbœuf** (PS/SP, BR).

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Discussion

Le Rapporteur. Le pénitencier de Bellechasse a fonctionné durant l'année 2007 avec un effectif élevé à 95,94 équivalents plein-temps (EPT) pour un effectif de 229 députés (*Rires*)..., pardon détenus. La Commission administrative composée de 9 membres et présidée par M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet est dotée de deux sous-commissions composées des membres de la Commission administrative.

Les deux sous-commissions sont, d'une part, la sous-commission économique qui s'intéresse à différents problèmes, comme la réorganisation et l'orientation du secteur agricole, la dangerosité et la pénibilité du travail du personnel de Bellechasse; d'autre part, la sous-commission pénitentiaire qui, elle, se concentre plus particulièrement sur les détenus et leurs traitements.

Dans les généralités, on constate que la formation continue du personnel est un élément clé pour maintenir un niveau performant. D'autre part, malgré les nouvelles règles concernant le code pénal, qui avait notamment comme but de diminuer la privation de liberté, le taux d'occupation n'a pratiquement pas baissé. Dans l'encadrement des détenus, la création d'un nouveau poste a vu le jour, avec comme but l'apport de nouvelles compétences dans le domaine de la criminologie. Ceci concerne le dépistage, au plus tôt chez le détenu, des problèmes liés à la santé et au comportement. Une collaboration avec l'Université de Fribourg permettra de déterminer soit les possibilités, soit les thérapies à mettre en oeuvre, durant la durée de la détention, afin de diminuer encore le risque de récidive. Le service médical a quant à lui opéré 900 consultations à l'interne sur plus de 2200 effectuées. Ensuite il y a toute l'infrastructure liée aux sports et aux loisirs. Ces derniers ne sont pas négligés et sont importants dans l'encadrement des détenus. La formation n'est de loin

pas oubliée non plus puisqu'un formateur d'adultes travaille à 100% dans ce domaine. La formation en vue de l'obtention d'un diplôme a été suivie par 21 détenus, ce qui représente environ le 10%. Nous constatons que l'orientation et la réinsertion professionnelles sont aussi des préoccupations majeures.

Concernant le foyer de la Sapinière, 9 personnes composent l'ensemble du personnel. Un bémol: le mélange des personnes condamnées à des peines de mesures pénales avec celles placées sous l'effet d'une mesure civile reste problématique. Une séparation entre mesures civiles et pénales serait souhaitable. L'encadrement devrait aussi suivre ce mouvement.

Le secteur agricole a été spécialement étudié. Il est vrai que le domaine n'est pas d'une grande rentabilité, mais c'est un outil permettant d'atteindre plusieurs objectifs, comme d'ailleurs la Sapinière.

Dans un premier temps, c'est un excellent moyen de resocialisation et de réintégration des détenus. Ensuite il permet d'être le laboratoire de plusieurs études pour les énergies renouvelables, comme par exemple une étude relative aux déchets maraîchers faite en collaboration avec le Groupe E pour la production de biogaz. Le choix d'une agriculture à production durable permet une protection à long terme de cette partie des Grands Marais. Des travaux de construction légers et de transformation ont été réalisés en grande majorité par le personnel et les détenus. Ceux-ci concernent en particulier les bâtiments, les routes, le réseau d'eau et l'arborisation. La construction d'un nouveau bâtiment d'une valeur de 20,230 millions destiné à l'exécution anticipées des peines, acceptée d'ailleurs par le Grand Conseil en novembre 2006, a déjà débuté. Les travaux devraient durer deux ans.

Je vous fais grâce de l'analyse concernant les comptes puisque ces derniers ont été commentés lors de notre dernière session. Il est à relever que les Etablissements de Bellechasse sont régulièrement visités, aussi bien par les étudiants en droit de l'université de Fribourg que par des associations agricoles, en passant par les autorités de justice et des représentants d'autorités pénales de pays étrangers.

Après lecture du rapport sur les Etablissements pénitentiaires de Bellechasse, on constate que les actions «Portes-ouvertes» sont fréquentes... heureusement pas en faveur des pensionnaires, si je peux m'exprimer ainsi. Nous remercions la direction de Bellechasse de la remise du rapport annuel. Nous souhaiterions toutefois qu'à l'avenir ce rapport nous parvienne en même temps que les documents concernant les comptes. D'autre part, je répète la recommandation importante déjà faite lors de l'étude spéciale en Commission de finances et de gestion: il s'agit de mettre en place au plus tôt une comptabilité analytique en ce qui concerne le secteur agricole.

Le Commissaire. Je ne veux pas commenter ce rapport dont vous avez pris connaissance. Il y a juste deux petites choses que le rapporteur vient de dire à la fin de son intervention. C'est d'abord le retard que le directeur ou la Commission a mis pour vous envoyer ce rapport. Je m'en excuse et je veillerai à ce que l'année prochaine il arrive un mois plus tôt.

En ce qui concerne la comptabilité analytique pour l'exploitation agricole, je sais que c'est un souhait du Grand Conseil, depuis très longtemps et à juste titre. On ne va pas s'opposer, au contraire, on a la volonté de l'introduire. J'ai relu le procès-verbal de votre commission qui dit au plus tard en 2010, j'espère y arriver. Ce n'est pas une question de volonté, encore une fois, c'est une question de personnes en place et j'espère que l'on va vraiment pallier à ce problème.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec beaucoup d'attention ce rapport et il en prend acte. Nous félicitons la Commission administrative, la direction, et tout le personnel de Bellechasse pour leur travail en général.

Dans ce rapport nous avons constaté que le taux d'occupation n'évolue guère et il est très proche des 100%. La décision, qui a été prise par le Grand Conseil il y a quelque temps, d'agrandir ces Etablissements, de construire 48 cellules supplémentaires était donc tout à fait justifiée.

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Bellechasse, comme on l'appelle communément, fonctionne bien. De la direction jusqu'aux détenus, en passant par le personnel, la Commission administrative, les sous-commissions, la confiance règne. Un climat de respect mutuel, de convivialité anime l'établissement.

Relevons l'importance de la formation continue du personnel dans l'activité de cet établissement. Relevons encore la réorganisation de l'exploitation agricole qui a marqué l'année 2007. Une réorganisation vers une production durable avec le respect des particularités de l'agriculture des Grands Marais. Un bon choix adapté à la politique agricole version 2011.

Dans le domaine de la construction, la somme importante de travaux et d'activités très diversifiées démontrent le souci de mener à bien cette mission première de l'établissement, celle de la resocialisation des détenus dans un cadre de travail agréable. Avis aux amateurs. S'agissant de quelques revendications mineures des détenus (prix au magasin, tarifs des appels téléphoniques), on peut lire dans ce rapport, je cite: «A ce niveau, le personnel des Etablissements a démontré qu'il était compétent dans l'encadrement et la conduite des détenus en situation difficile.» La sous-commission pénitentiaire est cependant d'avis que l'effectif restreint du personnel peut selon les circonstances être source de difficultés dans certaines situations. Cet état de fait qui dure depuis plusieurs années reste préoccupant. Au vu de cette situation préoccupante, j'adresse une question au Commissaire du gouvernement: est-ce que la sécurité des gardiens, des détenus, de la population environnante est assurée dans ces conditions? Avec cette question et ces commentaires, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Le groupe Alliance centre gauche prend acte avec satisfaction de ce rapport. Toutefois, je me permettrais, M. le Commissaire du gouvernement, de vous poser une petite question. Je me rends assez souvent à la Sapinière pour chercher

des légumes, pas pour autre chose. Je vous dirais que de voir ces gens qui sont occupés à peler des légumes me fait parfois mal au coeur, parce que ce sont des gens qui sont en détresse. Ces gens sont là pour de courtes peines, souvent en raison de l'alcool. Alors je me demande, M. le Commissaire du gouvernement, si tout est mis en oeuvre pour que ces gens aient peut-être une autre animation, des séances de cinéma, des promenades... Je me fais mal d'eux parce que c'est des gens qui ont eu des problèmes dans leur vie, des problèmes d'alcool, on ne sait pas pourquoi, on peut tous en avoir. A mon avis, il faudrait leur offrir un petit plus, M. le Commissaire.

Le Rapporteur. Je constate que tous les groupes qui sont intervenus prennent acte du rapport. Il y a deux questions qui s'adressent directement au Commissaire du gouvernement.

Le Commissaire. Je remercie d'abord les intervenants qui sont tous d'accord avec ce rapport, qui prennent acte et qui sont contents avec l'exploitation et le travail de Bellechasse. Il s'agit notamment de M. Edgar Schorderet au nom du groupe démocrate-chrétien, de M. René Kolly au nom du groupe libéral-radical, et de M. le Député Duc.

M. René Kolly a posé une question en ce qui concerne la sécurité des surveillants. La sécurité des voisins, est-elle elle aussi garantie? Cela est une préoccupation permanente que nous avons. En effet, vous savez qu'il y a eu quelques évasions. Il faudrait évidemment mettre beaucoup plus de personnel. Il y a aussi le problème des surveillants qui ont atteint l'âge de 60, 62, 63 ans et on constate que la moyenne d'âge des détenus est plutôt de 22-25 ans. Vous voyez qu'il y a là un problème. Il y a d'ailleurs une revendication des surveillants pour avoir une rente anticipée à partir de 60 ans à l'instar des agents de la Police cantonale: cette question est à l'étude.

M. le Député Louis Duc se préoccupe de la Sapinière. C'est effectivement aussi une préoccupation du Conseil d'Etat. Je dirais que le régime de la Sapinière est différent du régime de Bellechasse. C'est un régime beaucoup plus libéral, mais qui ne concerne pas des détenus qui purgent une courte peine. Il s'agit plutôt de détenus toxicomanes dépendants ou qui ont une maladie psychique et qui ont besoin d'un traitement spécial. Je peux vous assurer que dans les limites de ce bâtiment et du personnel à disposition, ils ont un traitement spécial. Il y a par exemple même un détenu qui a le droit d'avoir des lapins et des poules, ce qui fait du bien. Maintenant faudrait-il des séances de cinéma, des promenades? Là je crois que c'est une question opérationnelle et puisque vous allez souvent là-bas, discutez une fois avec le directeur qui est très ouvert à ces questions.

Je terminerai en disant que notre Direction est en train de faire une étude, en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales, pour le placement des gens qui sortent de Marsens, qui n'ont pas fait un acte criminel, mais que l'on ne sait où placer. Actuellement, c'est effectivement la Sapinière. On a encore le problème pour les femmes, mais je peux vous dire

qu'on est en train d'étudier ces questions en rapport avec un postulat de Grand Conseil.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport du Tribunal administratif sur son activité et sur l'état général de la juridiction administrative pour l'an 2007

Rapporteur: **Pierre Mauron, vice-président de la Commission de justice (PS/SP, GR).**

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Le Rapporteur. Lors de sa dernière séance du 2 juin 2008, la Commission de justice a rencontré les représentants du Tribunal administratif. Cette rencontre avait plutôt un goût particulier, un goût funèbre dirais-je, en tout cas pour la Commission de justice car il s'agissait de la dernière rencontre entre les membres de la Commission de justice et les responsables du Tribunal administratif à ce titre. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2008, grâce à la Constituante, le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal se sont réunis pour devenir le Tribunal cantonal unifié, même si physiquement les deux entités ne le sont pas encore.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, également grâce à la Constituante, c'est le Conseil de la magistrature qui assumera désormais cette tâche d'examen du rapport d'activité. Pour sa dernière prestation à ce titre, la Commission de justice émet dès lors les considérations suivantes. Le rapport du Tribunal administratif est extrêmement détaillé et explicite. L'activité des cours du Tribunal administratif a été intense puisque le nombre d'affaires enregistrées en 2007 a été quasiment le même qu'en 2006, ce qui implique une charge de travail identique. L'entrée en vigueur d'une disposition de procédure permettant la perception d'une avance de frais n'a malheureusement eu aucun effet sur le nombre de recours déposés dans certaines cours. Finalement, je dirais que la Commission de justice a eu le plaisir de constater que les plus anciens cas datant de plus de dix ans pour certains, relevés dans le rapport 2006, ont été enfin jugés et liquidés. Ce point-là avait particulièrement inquiété la Commission de justice qui avait demandé au Tribunal administratif de faire le nécessaire pour que ce problème soit résolu, ce qui a été le cas de sorte que c'est un rapport du Tribunal administratif relevant d'une excellente situation que la Commission de justice a eu le plaisir d'examiner une dernière fois.

En conclusion, la Commission de justice propose au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le rapport du Tribunal administratif avec attention. Nous pouvons nous rallier à ce que vient dire M. le Rapporteur. Nous remercions et félicitons le Tribunal administratif pour le travail accompli.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport du Tribunal administratif. Il a constaté que le cycle 2007 a été marqué par des problèmes de personnel dus à des congés maternité et adoption ainsi qu'au départ de trois collaborateurs qualifiés souhaitant poursuivre leur carrière ailleurs. Malgré cela, 47,6% des affaires ont été liquidés dans un délai de trois mois et un peu moins de 40% avant le délai d'une année, ce qui est satisfaisant. On peut encore relever que 42% des affaires enregistrées relèvent de la cour des assurances sociales qui assiste à une recrudescence du contentieux d'assurance invalidité.

C'est avec ces quelques considérations que nous vous proposons de prendre acte du rapport du Tribunal administratif.

Le Rapporteur. Rien d'autre à ajouter.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je me rallie aux remerciements du député Studer adressés au Tribunal administratif.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport du Tribunal cantonal sur l'administration de la justice pour l'an 2007

Rapporteur: **Theo Studer, président de la Commission de justice (PDC/CVP, LA).**

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Le Rapporteur. Die Justizkommission hat an ihrer Sitzung vom 2. Juni 2008 den Rechenschaftsbericht des Kantonsgerichts des Staates Freiburg über die Tätigkeit der Gerichtsbehörden im Jahre 2007 eingehend überprüft.

Des weiteren hat die Justizkommission sich mit einer Delegation des Kantonsgerichts getroffen, wobei auch der Kommissär der Regierung anwesend war. Dabei konnte die Delegation des Kantonsgerichts zahlreiche zusätzliche Informationen über das Funktionieren der Zivil- und Strafjustiz im Kanton Freiburg liefern.

Es handelt sich um das letzte Mal, dass der Grosse Rat den Rechenschaftsbericht des Kantonsgerichts behandelt. Ab nächstem Jahr werden wir uns mit dem Bericht des Justizrates auseinandersetzen.

Im einzelnen hält die Justizkommission die folgenden Bemerkungen fest:

1. Gemäss Artikel 120, Absatz 3 der Verfassung des Kantons Freiburg stellt der Grosse Rat der Richterlichen Gewalt die notwendigen Mittel für eine rasche und hochwertige Rechtspflege zur Verfügung. Tatsächlich misst sich der Rechtsstaat am Funktionieren der Justiz. Die Justizkommission stellt fest, dass verschiedene Gerichte des Kantons bezüglich der personellen Dotation am Rande ihrer Möglichkeit stehen. Der Grosse Rat wird daher ersucht, in Zukunft in der Budgetdiskussion der Erhöhung der Anzahl Richter oder des Gerichtspersonals wohlwollend zuzustimmen.